

# DICRIM

Document d'information  
communal sur les risques majeurs

Risques Naturels et Technologiques :  
Les bons réflexes face au danger

# LE MOT DU MAIRE

Située en Tarentaise, la commune de Montvalezan est exposée à la plupart des risques naturels connus en montagne. Bien que la survenance de ces risques soit excessivement rare, et n'affecte pas le quotidien des parties habitées de la commune, nous ne sommes pas à l'abri d'évènements importants. Or la sécurité des habitants de Montvalezan ainsi que de ses visiteurs est pour nous une priorité. En tant que commune de montagne, nous sommes évidemment confrontés à des risques naturels (avalanches, glissements de terrain, crues torrentielles, etc.) mais il faut également songer aux risques industriels qui peuvent toucher, à plus vaste échelle, toutes les communes (transport de matière dangereuse, accident nucléaire, etc.). Face à ces risques, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité de notre population.

Cette brochure, appelée le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), s'inscrit dans le dispositif d'information du public et vient en complément du Plan Communal de Sauvegarde, qui nous permet d'organiser la gestion de crise et d'assurer le jour « J » la

protection et la mise en sûreté de la population.

Le DICRIM contient l'ensemble des risques recensés sur notre commune et décrit les bons comportements à acquérir.

En effet, même si nous interviendrons au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours. La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque et la population doit être associée à cette démarche.

Nous vous invitons à le consulter et à le conserver. Vous pouvez également le télécharger sur le site de la Mairie de Montvalezan. Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Pour que chacun soit acteur de sa sécurité et de celle des autres.

**Jean-Claude FRAISSARD**  
Maire de MONTVALEZAN



La commune est exposée à plusieurs risques naturels et industriels, leur survenance reste exceptionnelle.

Arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles sur la commune de MONTVALEZAN.

Type de catastrophe	Arrêté du :
Tempête	18/11/1982
Avalanche	14/05/1990



# > SOMMAIRE

● Le Mot du Maire	2	● Feu de forêt	13
● Le risque majeur	3	● Avalanche	14-15
● L'alerte	4	● Météo	16
● Les bons réflexes	5	● Séisme	17
● Les moyens	6-7	● Nucléaire & Plomb	18
● Les mouvements de terrain	8-9	● Radon	19
● Les crues torrentielles	10-11	● Matières dangereuses	20
● Rupture du barrage	12	● Application mobile	21
		● En savoir plus En cas de danger	22-23 -24

## Le risque **MAJEUR**

Le risque majeur se définit comme **UN ÉVÈNEMENT BRUTAL** et le plus souvent **IMPRÉVU**, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

ALÉA

+

ENJEUX

=

RISQUE MAJEUR





# > L'ALERTE

**En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'État et des maires.**

La commune de MONTVALEZAN, via des personnes-relais contactées directement, informe ses habitants de la nature de l'évènement, des consignes de sécurité à suivre, et des mesures de protection qu'elle va devoir mettre en œuvre.

Une information vous sera faite également par mail ou téléphone si vous êtes inscrit sur la liste de diffusion.

## À savoir !

Le signal National d'alerte

## > Début de l'alerte

En cas de danger imminent, la sirène peut être déclenchée.

Ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son montant et descendant. La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace, elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou le cas échéant l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.

### CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice		1 min 41	Tous les 1er mercredis du mois
Signal d'alerte		1 min 41 Silence  1 min 41 Silence  1 min 41	Silence (5 sec.) Silence (5 sec.) Silence (5 sec.)
Signal de fin d'alerte		30 secondes	

## Penser à écouter la radio

## > Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

# AYEZ

# > LES BONS RÉFLEXES !

## > Ce qu'il faut faire...

### > METTEZ-VOUS À L'ABRI :



Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, garez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.

### > ÉCOUTEZ LA RADIO 103.9 FRANCE BLEU PAYS DE SAVOIE :



Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.

### > TENEZ-VOUS PRÊT À ÉVACUER À LA DEMANDE DES AUTORITÉS :



Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables, de l'eau, des vêtements appropriés, lampes torches, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes.

### > COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ :



Pour éviter les risques d'explosion ou de court-circuit.

## > ... et ne pas faire

### > N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation.

### > NE TÉLÉPHONEZ PAS



Vous ne devez en aucun cas appeler le Maire ou le Directeur général des services ainsi que les personnes en charge des secours sur leur téléphone personnel. Leurs lignes doivent rester libres pour l'organisation de la lutte contre l'événement.



Les informations sur l'évolution de la situation vous seront transmises par la radio locale « France Bleu pays de Savoie » ou par téléphone au Standard de la Mairie de Montvalezan au 04 79 06 84 12.

# Les moyens ➤ MIS À DISPOSITION

La commune de MONTVALEZAN met à disposition de sa population des moyens techniques pour lutter contre la survenance d'un évènement. Comme vous le savez la commune s'étend sur de nombreux hameaux parfois éloignés les uns des autres. C'est pourquoi il est important que chacun d'entre nous ait connaissance des gestes qui sauvent et puisse agir sans se mettre en danger en attendant l'arrivée des secours.

## ➤ Les défibrillateurs :

La commune dispose de plusieurs défibrillateurs d'usage simple et mis à la disposition de chacun pour intervenir au plus vite en cas de malaise cardiaque. Leur utilisation est automatisée, l'appareil guide vocalement l'utilisateur étape par étape.

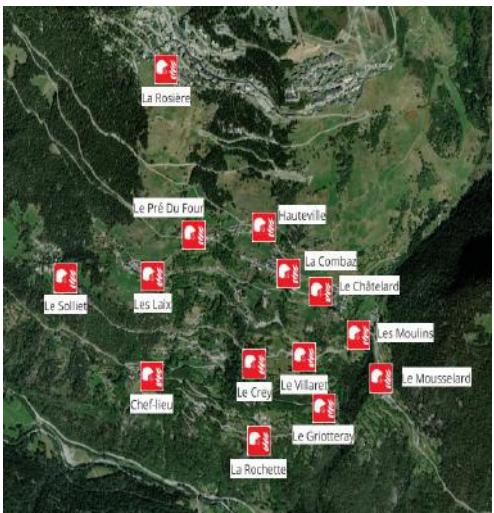
Les défibrillateurs sont situés :

- À l'Office de Tourisme de la Rosière
- Au pôle public des Eucherts
- À la Mairie de MONTVALEZAN
- Au Villaret
- Aux Cimes Blanches



Les défibrillateurs sont audio-guidés et automatisés pour permettre l'utilisation par tous, adultes comme enfants.





La commune de MONTVALEZAN associe ses habitants à la lutte contre l'incendie en mettant à leur disposition des armoires incendies.

Ces armoires contiennent le matériel nécessaire (tuyau, lance d'incendie, etc.) pour se brancher sur les poteaux incendies et intervenir sur un départ de feu.

**La commune de MONTVALEZAN, en partenariat avec le SDIS73, propose régulièrement des formations pour les habitants de la commune à l'usage du matériel de défense incendie.**

## ► Quelques règles de sécurité

- Une distance de sécurité doit être respectée entre la ou les personnes utilisant une lance et le bâtiment en feu, afin de ne pas s'exposer à d'éventuelles brûlures ou chutes de matériaux.
- Ne pas s'exposer aux fumées qui sont toujours toxiques, faire attention au sens du vent.
- Prêter une attention particulière à l'arrivée de l'eau à la lance, occasionnant un « coup de bâlier » pouvant provoquer une chute.
- Attention aux lignes électriques.

**Votre intervention est importante car les pompiers vont ensuite se brancher sur l'installation que vous aurez réalisée. Néanmoins, ce dispositif est implanté pour lutter contre les départs de feux :**



➤ Vous ne devez pas intervenir dans les bâtiments ou vous mettre en danger.



➤ L'utilisation du matériel mis à disposition par la collectivité locale reste sous la responsabilité pleine et entière des personnes qui mettent en œuvre ces moyens de premiers secours.



➤ Il n'est pas question ici de substituer la population à l'intervention des secours.



➤ Vous devez impérativement évacuer les lieux si la situation devient dangereuse et laisser les secours prendre le relais dès leur arrivée.



# Le risque MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'Homme. Sur la commune de MONTVALEZAN, on distingue des glissements de terrain et des chutes de blocs.

## Risque de glissement de terrain

La nature du sol (colluvions et dépôts glaciaires) et la saturation des terrains en eau (sources, fortes pluies, fonte des neiges brutale) sont favorables à la formation de glissements de terrain.

Les mouvements de terrain, qu'ils soient lents ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction des constructions, la déstabilisation des versants ou la réorganisation des cours d'eau. La commune est fortement sujette à ce risque.



Photographie des chutes de pierres sur la route du Pommereil en 2023.



## Risque de chutes de pierres et de blocs

L'évolution des falaises et des versants rocheux (gel/dégel, géologie, etc.) engendre des chutes de pierres ou de blocs dans de nombreux secteurs de la commune.

Ce phénomène concerne principalement les versants rocheux du Nord-Est de la commune et affecte certains secteurs aménagés, comme la route départementale 84.

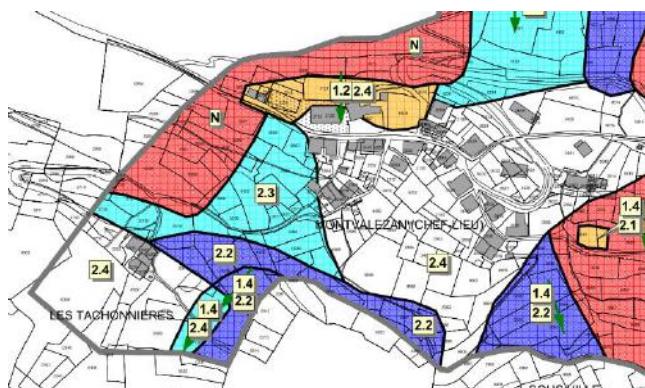


## > Les mesures de prévention à MONTVALEZAN

La prise en compte du risque dans l'aménagement

Un des meilleurs moyens de prévention est d'éviter d'urbaniser les zones les plus exposées. Le Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN), approuvé le 23 septembre 2010, est une servitude d'utilité publique qui réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis.

Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions. Ce dossier est consultable en mairie.



Carte extraite du PPRN de la commune de MONTVALEZAN, indiquant les zones constructibles et les prescriptions associées.

### Pour l'existant

Des ouvrages de protection par écran de filets sont installés pour sécuriser des zones exposées aux chutes de blocs, notamment à l'amont de la route départementale 84.



## Les bons réflexes

> Eloignez-vous immédiatement de la zone dangereuse



> Après l'évènement, évacuez les locaux touchés





# Le risque ➤ CRUE TORRENTIELLE

Des précipitations orageuses intenses ou des épisodes pluvieux prolongés conjugués avec la fonte des neiges peuvent grossir les torrents et engendrer des crues torrentielles.

Le phénomène est brutal, parfois sans signe précurseur. Les cours d'eau peuvent se charger en matériaux solides (blocs, sables, bois, etc.) et former des barrages (embâcles) contre les ponts ou les obstacles naturels. Quand ils viennent à céder, la quantité d'eau libérée brutalement peut provoquer un effet de vague dévastateur.

Bien que MONTVALEZAN soit globalement peu sujette aux crues torrentielles, certains cours d'eau ont tout de même connu des épisodes violents. Le Nant Cruet affecte une voie de communication, et le torrent des Moulins, en érodant ses berges, pourrait poser des problèmes au droit du hameau. Ces deux ruisseaux font ainsi l'objet d'une surveillance particulière en cas de mise en vigilance météorologique.

## À Savoir

- L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires riverains pour les cours d'eau non domaniaux (art L.215-14 du Code de l'Environnement). Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.



## ➤ Les bons réflexes



# ➤ Restons au sec ! Les mesures de prévention à MONTVALEZAN

La prise en compte du risque dans l'aménagement est encore la mesure de prévention numéro 1 !

Le PPRN réglemente les zones constructibles face au risque d'inondation et peut selon les cas interdire les ouvrages, aménagements ou occupations du sol générant des remblais et des obstacles à l'écoulement des eaux.

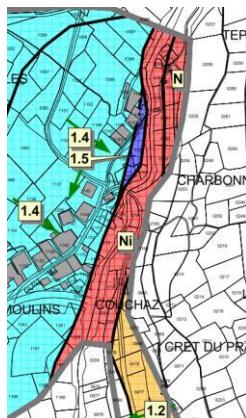
## POUR L'EXISTANT

### Les travaux de protection :

Des enrochements permettent de protéger partiellement les berges du torrent des Moulins en rive droite.

### L'entretien des ouvrages et des berges :

Les abords et le lit des ruisseaux sont régulièrement nettoyés afin d'éviter la formation d'embâcles lors des crues, et les zones les plus sensibles font l'objet d'une surveillance visuelle régulière lors des épisodes pluvieux.



## PLUIE - INONDATION



Reporter l'ensemble de ses déplacements, à pied ou en voiture.



Laisser ses enfants à l'école ou à la crèche car ils y sont en sécurité.



Rester ou rentrer à l'intérieur d'un bâtiment et monter en hauteur, à l'étage.



Couper les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans se mettre en danger.



Ne pas utiliser sa voiture, quelques centimètres d'eau suffiraient à l'emporter.



Ne pas descendre dans les sous-sols et se réfugier en hauteur.



S'éloigner des cours d'eau, des berges et des ponts et ne pas se réfugier sous un arbre pour éviter la foudre.



Rester informé et à l'écoute des consignes des secours et/ou de la mairie.



Se soucier des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS.

**AYONS  
LES BONS  
RÉFLEXES**  
[pluie-inondation.gouv.fr](http://pluie-inondation.gouv.fr)

## Consignes spécifiques

### Si vous êtes en voiture :

- Respecter la signalisation si une route est coupée.
- Ne pas franchir les barrières.

### Après l'inondation :

- Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet.
- Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.



## Le risque

# > RUPTURE DU BARRAGE

La commune de MONTVALEZAN est située à l'aval du barrage de TIGNES. Le scénario pris en compte par les autorités, bien que très peu probable, est la rupture totale et instantanée de l'ouvrage due à sa dégradation. Cette rupture provoquerait une onde de submersion qui inonnerait la partie basse du territoire communal sous plusieurs mètres d'eau.



Ce barrage fait l'objet de nombreuses études et d'une surveillance continue de la part de l'exploitant et des services de l'État. Des systèmes de détection permettent de repérer le moindre signe de fragilisation.

### À FAIRE



Entrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche. Ne restez pas à l'extérieur ou dans un véhicule.



Gagnez immédiatement les hauteurs.



Mettez-vous à l'écoute de la radio locale ou régionale. Respectez les consignes des autorités.



Selon les lieux :  
Montez à pied immédiatement dans les étages des immeubles repérés

### À NE PAS FAIRE



Vos enfants sont pris en charge par l'école. N'allez pas les chercher.



Libérez les lignes pour les secours. Ne téléphonez pas.



# Le risque FEU DE FÔRET



Pour limiter les risques d'incendie, respectons les règles suivantes :



Respecter les interdictions d'accès aux massifs forestiers mises en place



Ne fumez pas au cours de vos balades



N'allumez ni feu, ni barbecue



N'utilisez aucun engin à moteur en forêt



Evitez tous travaux forestiers pendant l'épisode de sécheresse

Un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence. La vigilance de tous et le respect des consignes restent la meilleure protection.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, prévenez le 18 ou le 112 en localisant le départ de feu.



## LES BONS RÉFLEXES :



- Débroussailler autour de sa maison
- Nettoyer les gouttières
- Informer les pompiers le plus rapidement possible dès le départ d'un feu



## Le risque AVALANCHE



À chaque chute, la qualité de la neige varie. Une fois déposée, cette neige évolue sous l'effet de son poids, du vent, de la température. Ces facteurs peuvent contribuer entre autres à la déstabilisation du manteau neigeux et provoquer une avalanche.

Les dégâts peuvent être provoqués soit par un effet de souffle qui précède généralement la coulée, soit par un écoulement de neige dense.

Le caractère montagneux de la commune, son altitude et ses fortes pentes rendent le territoire sensible aux avalanches.

Néanmoins, celles-ci affectent surtout les espaces naturels et le domaine skiable de la Rosière qui fait l'objet d'une sécurisation.



Avalanche au col de la Traversette en mars

2011

## LES BONS RÉFLEXES :

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment exposé :

- Fermez les volets
- Écoutez la radio
- Évacuez sur ordre



Si vous êtes en voiture :

- Respectez la signalisation
- Ne stationnez pas en zone de risque d'avalanche





## > Les mesures de prévention à MONTVALEZAN

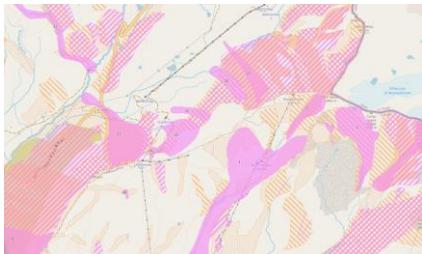
Le PPRN réglemente les zones constructibles face au risque avalanche et prône des mesures de protection constructives.

La commune dispose également d'un Plan d'Intervention pour le Déclenchement préventif des Avalanches (PIDA) pour la protection du domaine skiable.

Le col du Petit-Saint-Bernard est fermé à la circulation tous les hivers.

**Le DVA (Détecteur de victime d'avalanche)**, est un dispositif électronique permettant de **rechercher des victimes d'avalanches ET d'être recherché** si vous êtes la victime !

Indispensable à la pratique du **ski et du snowboard** lorsque vous êtes en milieu non sécurisé, le **DVA peut vous sauver la vie** et/ou vous aider à sauver celle de vos partenaires de glisse.



*Rappel !*

Si vous êtes en ski hors-piste ou de randonnée, cette pratique comporte des risques.

**Avant :**

Toujours s'informer des conditions neigeuses, demander l'avis des pisteurs et respecter les consignes de sécurité (DVA, pelle, sonde).

**Pendant :**

Fuir latéralement, essayer de nager, former une poche d'air.





## Les risques

# > MÉTÉOROLOGIQUES



Fortes chutes de neige, orages, vents violents... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune de MONTVALEZAN.



Situation normale. Pas de vigilance particulière.



Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir.

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>



	Vent violent		Neige-verglas
	Pluie-Inondation		Inondation
	Orages		Vagues-submersion
	Grand Froid		Avalanches



# Le risque SÉISME

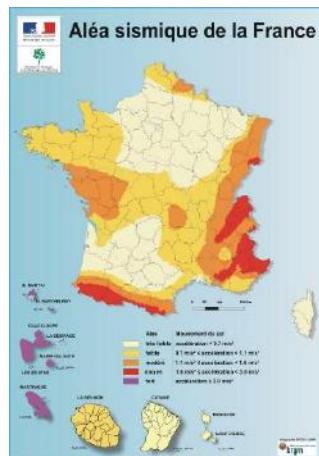


Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement de différentes plaques tectoniques.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. MONTVALEZAN est classée en zone de sismicité modérée.

Ils demeurent encore un phénomène imprévisible. Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre.

- Sensibilisation de la population
- Application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâtiment.



La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.

## Pendant la première secousse :



- Restez là où vous êtes.
- À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres.
- À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.
- En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.

## Après la première secousse :

- Faire attention, des répliques sont courantes.
- Après un séisme important, évacuez rapidement les immeubles et les escaliers.



## Le risque > PLOMB

La commune de MONTVALEZAN est concernée par ce risque. En effet, l'usine de PLOMBIÈRE se situe non loin de la commune.

Le plomb est un métal utilisé depuis de très nombreuses années. L'exposition régulière au plomb peut entraîner de nombreux problèmes de santé regroupés sous le terme de « saturnisme » et pouvant devenir très graves.

## LES BONS RÉFLEXES :

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :

- Fermez les volets
- Écoutez la radio



Si vous êtes en voiture :

- Respectez la signalisation
- Ne stationnez pas en zone de risque

## > NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire est un évènement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.



Prenez des pastilles d'iode en cas d'évènement nucléaire. Distribution par le département.

Pendant l'évènement :

- Se mettre à l'abri dans les maisons, boucher toutes les entrées d'air et arrêter la ventilation (climatisation, ventilateur, seuil de porte, etc.).
- Ne pas fumer ni allumer de feu.
- Attendre les consignes.

Les centrales les plus proches de Montvalezan sont à plus de 100 kilomètres (Ain, Drôme, Isère), mais il faut en tenir compte.

Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.



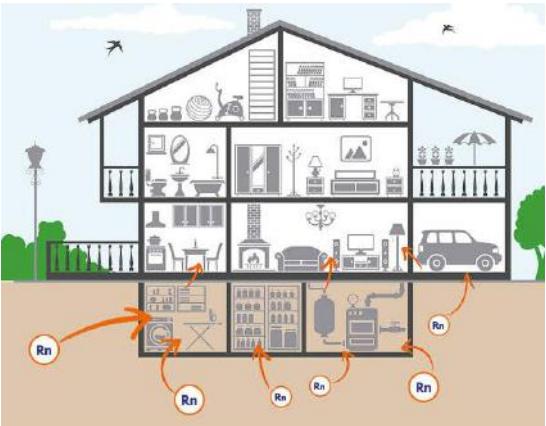
Attention, la commune de  
**MONTVALEZAN** a un  
potentiel de 3/3.

# Le risque **RADON**

## Un risque méconnu

Gaz radioactif incolore et inodore, le radon provient de la chaîne de désintégration de l'uranium d'une part, et de celle du thorium d'autre part, deux éléments naturellement présents dans les roches du sol.

Il produit des particules radioactives dans l'air qui, une fois inhalées, se fixent sur les voies respiratoires et en irradiient les cellules. À long terme, l'inhalation de radon peut conduire à augmenter le risque de développer un cancer du poumon.



## Comment réduire la concentration en radon dans son logement ?

Il est recommandé d'aérer quotidiennement son domicile, au moins 10 minutes par jour, et de bien entretenir son système de ventilation. Si du radon est détecté dans des concentrations importantes, il peut être nécessaire de réaliser quelques aménagements (refaire l'étanchéité de l'interface sol/bâtiment, etc.).

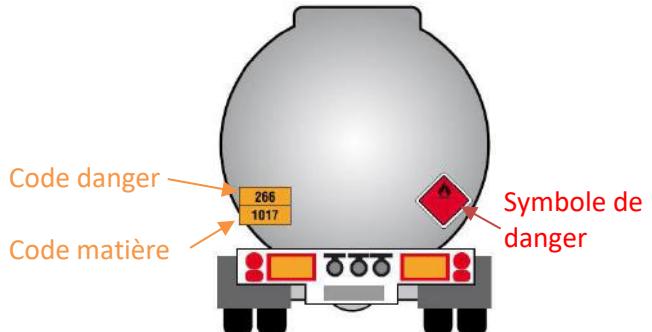


# Le risque ➤ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques.



## Si vous êtes témoin d'un accident :

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Éloignez-vous le plus rapidement possible.

**Alertez les Secours au 18 ou 112**

## Consignes spécifiques :

- Fermer et boucher les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations).
- Arrêter le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.
- Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion).



# L'APPLICATION MOBILE

## > L'alerte et l'information aussi sur smartphones :

**Plateforme ILLIWAP :** La commune de MONTVALEZAN est utilisatrice de la plateforme ILLIWAP, un réseau d'alerte et d'information libre. L'application est disponible sur smartphone et permet à la commune de fournir des informations sur des évènements majeurs (catastrophes naturelles) et mineurs (coupures d'électricité, fortes chutes de neige, etc.). Grâce à cette plateforme, vous pouvez suivre l'évolution d'un événement sur la commune.

Votre mairie vous propose  
illiwap  
L'APPLI QUI VOUS CHANGE LA VIE !

(( Suivez l'actualité de la commune ))

GRATUITE | SANS INSCRIPTION | SANS PUBLICITÉ

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI !

Google Play App Store AppGallery

[www.illiwap.com](http://www.illiwap.com)



# Pour En savoir plus

## > Mairie de MONTVALEZAN

Mairie de MONTVALEZAN

1, Place de la mairie  
73700

MONTVALEZAN

Tél : 04 79 06 84 12

Site internet : [www.mairie-montvalezan.fr](http://www.mairie-montvalezan.fr)

Plan de Prévention des risques naturels (PPRN) consultable en mairie

## > IRMA

Institut des Risques Majeurs

15, rue Eugène Faure - 38000 GRENOBLE

Tél : 04 76 47 73 73

[www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

## > Préfecture de la Savoie

Information et prévention des risques en Savoie

[www.savoie.pref.gouv.fr](http://www.savoie.pref.gouv.fr)

## > Portail de la prévention des Risques Majeurs

Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs :

[www.prim.net](http://www.prim.net)



# > En cas de danger ou d'alerte

*In case of danger or if the warning siren sounds*

## > Consignes à respecter

*Rules to follow*



- Abritez-vous  
*(Take cover)*



- Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9  
*(Listen to radio France Bleu pays de Savoie 103.9)*



- Coupez le gaz et l'électricité  
*(Turn off gas and electricity)*



- Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités  
*(Be prepared to evacuate at the request of authorities)*



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école  
*(Don't pick up your kids from school)*



- Ne téléphonez pas  
*(Don't use your phone)*

**Vous ne devez en aucun cas appeler le Maire ou le Directeur général des services ainsi que les personnes en charge des secours sur leur téléphone personnel. Leurs lignes doivent rester libre pour l'organisation de la lutte contre l'évènement.**

**Under no circumstances should you call the Mayor or the Director General of Services or the people in charge of emergency services on their personal phone. Their lines must remain free for the organization of the fight against the event.**

MAIRIE DE MONTVALEZAN

## > Pour donner l'alerte si vous êtes témoin d'un accident.

## > Who to contact if you witness an accident?

- > Pompiers : 18 ou 112 (Fire brigade)
- > Samu : 15 ou 112 (Ambulance)
- > Gendarmerie nationale : 17 (Police)
- > Mairie de Montvalezan : 04 79 06 84 12 (Montvalezan Town Hall)



# Ensemble pour former aux gestes de premiers secours

Prévention et secours civiques 1 - PSC1 - Tous acteurs de la sécurité civile

## La victime présente une hémorragie

### La conduite à tenir

La perte de sang prolongée ne s'arrête pas spontanément :

- arrêter l'hémorragie ;
- allonger la victime ;
- faire alerte ou alerter les secours ;
- parler régulièrement à la victime en attendant les secours ;
- protéger la victime contre la chaleur, le froid ou les intempéries ;
- surveiller la victime.

### Les techniques



Comprimer l'endroit qui saigne, main protégée, si possible



ou à l'aide d'un pansement compressif

## Si inefficace ou impossible

réaliser un garrot improvisé « tourniquet ».

Mettre en place le lien au-dessus de la plie qui saigne.



Serrer le garrot en tournant la barre jusqu'à l'arrêt du saignement.



En l'absence de barre, serrer le noeud le plus fermement possible et réaliser un double noeud de maintien.

## La victime s'étouffe

Un corps étranger empêche la victime de respirer. Elle ne peut plus parler, criat, tousser, elle s'étouffe, devient bleue et peut perdre connaissance.



1 à 5 claquées vigoureuses dans le dos



Si inefficace : 1 à 5 compressions abdominales chez l'adulte obèse ou la femme enceinte



Pour la victime qui peut tenir sur la cuisse du sauveteur.

Pour la victime qui peut tenir sur l'avant-bras du sauveteur.



1 à 5 claquées dans le dos



1 à 5 compressions abdominales



1 à 5 claquées dans le dos

1 à 5 compressions thoraciques

### Alerter et surveiller.

## La victime se plaint de brûlures

Rafraîchir immédiatement la surface brûlée par rafraîchissement d'eau tempérée, ou plus tard, dans les 30 minutes suivant la brûture.

Si la brûture est grave, appeler les secours et appliquer les consignes.



## Alerte et protection des populations



Renseignez-vous  
[interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC](http://interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC)  
[gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)

## La victime a perdu connaissance

### La victime ne répond à aucune sollicitation

Liberer les voies sériennes.  
Basculer la tête en arrière et relâcher le menton.



## La victime est en arrêt cardiaque

Apprécier la respiration.  
Regarder, écouter, sentir pendant 10 secondes maximum.



## La victime respire

### Mettre la victime en position latérale de sécurité (PLS).



Alerter et surveiller la victime jusqu'à l'arrivée des secours.

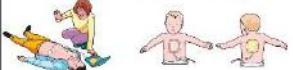
## La victime ne respire pas ou présente une respiration anormale

Alerter ou faire alerter les secours et demander un défibrillateur.



Adulte : 30 compressions thoraciques, 100 à 120/min.  
Enfant : Position neutre pour le bébé  
suiives de 2 insufflations. Répéter ces cycles.

Chez l'adulte, l'enfant et le bébé, mettre en œuvre le défibrillateur dès son arrivée et suivre les consignes.



## NUMÉROS D'URGENCE :

**15 SAMU**  
**112 NUMERO D'URGENCE EUROPÉEN**  
**18 POMPIERS**  
**114 NUMERO D'URGENCE POUR SECOURS ET MALINTÉRIMANDES**

## La victime se plaint de malaise

La victime répond qu'elle ne se sent pas bien.

Observer les signes de l'accident cardiovasculaire, de l'accident vasculaire cérébral qui nécessitent une prise en charge urgente.



Et les autres signes :  
douleur à abdominal intense, difficulté à parler ou à respirer, sensation de froid, sueurs, pâleur.



Mettre la victime au repos.  
Se renseigner sur son état de santé.  
Appeler le 15. Surveiller.

## La victime présente un traumatisme

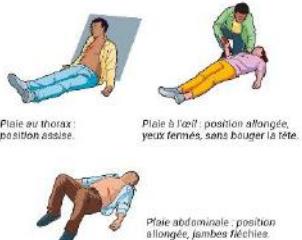
En cas de choc, coup, chute, faux mouvement.  
Empêcher de bouger la zone atteinte.

Alerter et surveiller.

### ou se plaint d'une plaie

Plaie simple : se laver les mains, nettoyer la plaie à l'eau courante avec ou sans savon, éventuellement désinfecter, protéger par un pansement, vérifier la vaccination antitétanique et surveiller.

Plaie grave : installer la victime en position d'attente, ne pas retirer le corps étranger.



Dans tous les autres cas, position allongée.

Alerter les secours. Surveiller la victime.

Réactivez vos connaissances :  
[youtube.com/maif](http://youtube.com/maif)